

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

École alternative des Cheminots

Vous êtes convoqués à une séance du conseil d'établissement

Le mercredi 10 janvier 2024 à 19h00

À l'école alternative des Cheminots

ORDRE DU JOUR

Secrétariat : Patricia Lemieux

Présences : Caroline Lamarche, Patricia Lemieux, Josiane Hénault Rondeau, Marie-Chantale DaPrato, Jessica Bélnager, Valérie Bélanger, Olivier Dupras, Annabelle, Karine Poirier-Fex, Pierre-Marc Allaire Daly, Frédéric Brophy Nolan, Sébastien Réhaume,

Absences :

1. Ouverture de la réunion : Lecture de l'article 71 : 19h00

71. Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté. 1988, c. 84, a. 71; 1997, c. 96, a. 13.

2. Vérification du quorum, art. 61

6.1 Le quorum (comporte deux parties) :

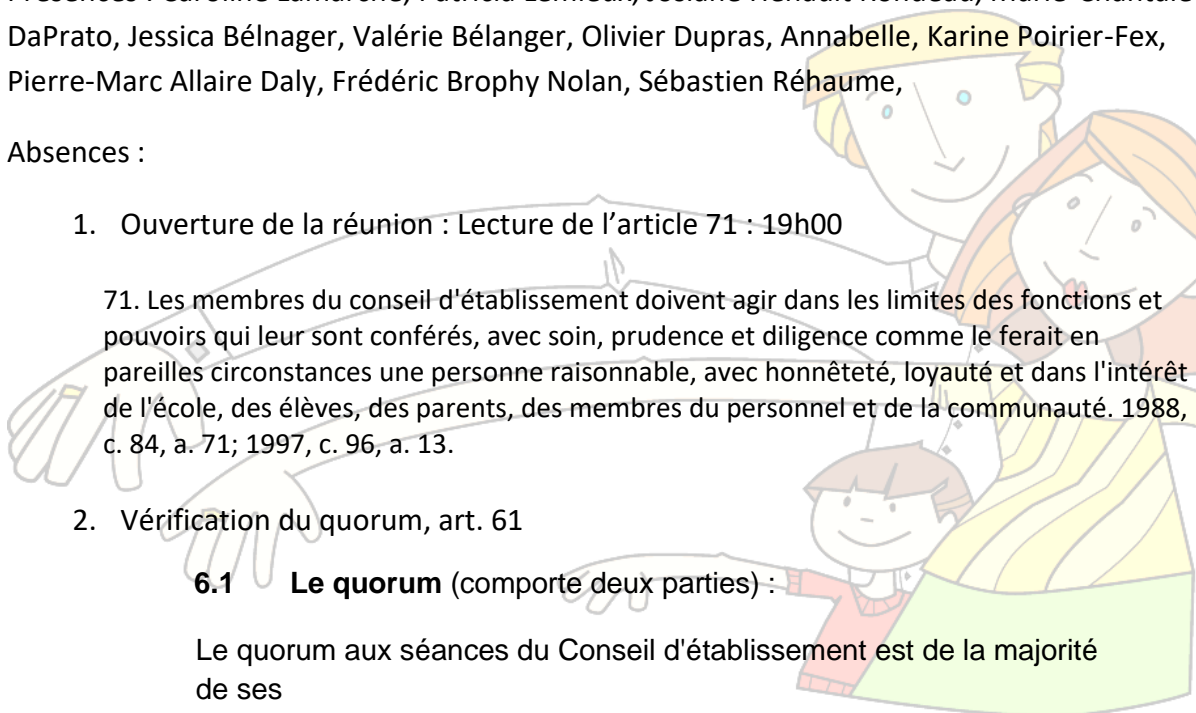
Le quorum aux séances du Conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents (art. 61 L.I.P.).

Le quorum comporte deux parties :

- Majorité des membres (moitié + un) dont
- Moitié des représentants des parents

3. Mot de la direction

L'importance du soutien et du respect en tant que communauté scolaire.



4. Lecture et adoption de l'ordre du jour proposé par Marie-Chantale DaPrato, que les membres du conseil d'établissement adoptent l'ordre du jour tel que présenté.

10/01 CE 2023-2024-01

5. Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2022 (art.69) proposé par Karine Poirier-Fex, que les membres du conseil d'établissement adoptent le procès-verbal tel que présenté.

10/01 CE 2023-2024-02

Suivi : Rencontre pour activité avec Louis-Lafortune la semaine prochaine

6. Calendrier des principaux sujets traités :

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE

Art. 37 et 97.1	Suivi du projet éducatif ou actualisation au besoin
Art. 76 et 110.2	Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou des règles de fonctionnement dans le cas des centres) <i>Par exemple, le conseil approuve ces règles et mesures qui entrent en vigueur en novembre de l'année scolaire en cours jusqu'en novembre de l'année suivante. Un conseil pourrait aussi approuver ces règles et mesures au printemps, pour qu'elles soient en vigueur l'année scolaire suivante (ex. : code de vie dans l'agenda remis aux élèves en début d'année).</i>

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE (SUITE)

Art. 84, 89 et 110.2	Approbation des modalités de mise en œuvre du régime pédagogique - en tout temps
Art. 85	Approbation de l'orientation générale quant à l'enrichissement des contenus indicatifs et à l'élaboration des programmes d'études locaux, et des modalités d'intégration des activités et contenus prescrits par le ministre
Art. 89.2 et 110.4	Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves
Art. 94 et 110.4	Décisions au sujet des activités de financement - fonds à destination spéciale
Art. 96.24 et 110.13	Suivi du budget annuel de l'établissement

7. Parole au public : Maryse de Montigny assiste au CÉ.
8. Le plan d'action du projet éducatif : presque terminé. Il reste à identifier les postes budgétaires en lien avec les objectifs.
Présentation de la partie concernant l'implication des parents.
Commentaires : Les parents ne savent pas ce qu'ils ont à faire.
Il manque de modélisation par les pairs.
Rencontre avec les nouveaux parents des autres niveaux que le préscolaire
Lors de la rencontre, jumeler les nouveaux parents avec ceux qui ont déjà un enfant à l'école.
Choisir les mots pour la halte-garderie pour éviter l'abondance
Mettre en place une « plateforme » pour la communication avec les parents.
9. Prix fondation Desjardins
Les AS au cœur de la société



Félicitations Martine Loiselle!

Votre initiative 2922 – Les AS au coeur de la société. a été sélectionnée pour un Prix Fondation Desjardins de 3 000,00 \$. Vous avez démontré que votre initiative motivera les jeunes dans la poursuite de leur parcours scolaire, et nous sommes très heureux de pouvoir contribuer à sa réalisation.

Visiter des personnes âgées, collecte de jouets, cuisine collective, redonner à la société. En travaillant les compétences en lien avec la vraie vie, les enfants prendront conscience de l'importance du français, des mathématiques, des science, de l'utilisation des outils technologiques, des relations humaines positives, de l'inclusion dans la société et de l'importance du plaisir de l'engagement. Ces facteurs viendront travailler la persévérance scolaire et sociale des élèves.

Les élèves seront impliqués dans chaque étape du processus. Par exemple, de la liste d'épicerie pour la cuisine communautaire jusqu'à la livraison.

10. Budget révisé SDG et Service du midi : Présenté
11. Budget révisé école : Présenté
12. Projet cour d'école : Les membres du conseil d'établissement proposent, que Caroline Lamarche utilise les frais du projet qui a été proposé par Maboule pour remplir le formulaire de demande de projet de cours d'école.
10/01 CE 2023-2024-03
13. Correspondance du conseil : Aucun
14. Mot du représentant au comité de parents : Soirée bénévole,
15. Mot des enseignants :

Valérie Bélanger : Classe maternelle (culture à l'école et 2 classes des AS (13,00\$) :
Activité Dinosaur
16. Mot du service de garde et du personnel de soutien :

Demande pour que la première journée pédagogique de l'année soit « sans enfant ».

Présentation d'une campagne possible de levée de fond (souper spaghetti).

17. Mot des professionnelles :

Coup de cœur : Aide en classe : Diana (TES) fait du pouce sur les services d'orthophonie.

18. Les comités :

18.1 Admission :

64 demandes : 52 au préscolaire pour 22 places, 4 demandes pour la première année, 6 demandes pour la 3^e année, 1 demande pour la 4^e année et 1 demande pour la 6^e année

18.2 Finissants : Rien à dire

18.3 Coéducation :

18.4

19. Varia : À ajouter à l'ordre du jour : groupe de réflexion pour une solution viable pour un service de transport à moindre coût.

20. Levée de l'assemblée : 21h15

Caroline Lamarche
Directrice

Frédéric Brophy
Président

